DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 09 octobre 2023

N° DE LA DELIBERATION : 2023035

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : RAS

A été nommé secrétaire : Anne-Marie BONOT

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 030-213001092-20231009-DE2023035-DE

Date de la convocation : 29/09/2023
Date d'affichage : 29/09/2023

Objet de la délibération : Choix de l'entreprise pour le marché : Aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération au lieu-dit « Les Sources »

Le Conseil Municipal d'Euzet,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché a été lancé pour l'Aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération au lieu-dit « Les Sources ». Les entreprises avaient jusqu'au 15 septembre 2023 – 12 heures 00 pour répondre.

Suite à l'ouverture des plis et la réunion de la commission appels d'offres du mercredi 04 octobre dernier, il est proposé au conseil municipal de retenir un candidat.

Après lecture des différentes offres des entreprises, Monsieur le Maire et Monsieur Charles Croxo qui préside la commission appels d'offres, proposent de choisir l'entreprise GIRAUD SAS 404 avenue Jean-Philippe Rameau à Alès dont le montant de l'offre s'élève à 547 000.07 euros HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal d'Euzet valide et accepte l'offre de l'entreprise GIRAUD SAS pour un montant des travaux HT de 547 000.07 euros HT et il **AUTORISE** Monsieur le maire à compléter et signer tous les documents relatifs à ce dossier de marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 030-213001092-20231009-DE2023035-DE

Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr